

Zurich, mars 2017

Exprimez-vous – vos possibilités de participation

Possibilités de participation politique en ville de Zurich, avec ou sans passeport suisse

La ville de Zurich vous offre de nombreuses possibilités de prendre part aux processus de formation de l'opinion et de décisions politiques. En vous impliquant activement dans ces activités, vous pouvez intervenir au sein de l'organisation de la ville de Zurich et contribuer à une cohabitation réussie. Votre participation est la bienvenue.

• ***Vous avez une idée pour améliorer la cohabitation***

Différents services de la ville, tels que la Coordination de quartier ou le Bureau de l'intégration, peuvent vous conseiller pour sa réalisation. L'**engagement** et les projets de particuliers et d'associations qui contribuent à améliorer la cohabitation dans votre quartier sont particulièrement bienvenus.

• ***Vous voulez vous exprimer quant à l'aménagement de votre environnement résidentiel***

La construction de rues, de places ou de bâtiments modifie le paysage urbain. Lorsque la ville effectue des travaux, elle s'intéresse aux souhaits de la population locale. C'est pourquoi, dans certains cas, elle ouvre une procédure dite de **participation publique**. La ville de Zurich invite la population concernée à y prendre part.

• ***Vous souhaitez vous engager à l'école de vos enfants***

Les écoles de la ville de Zurich coopèrent avec les parents d'élèves. Si vous êtes la maman ou le papa d'un enfant scolarisé, vous pouvez par exemple vous engager au sein d'un **conseil de parents** ou d'un **forum de parents**. Les différentes écoles informent les parents de ces possibilités.

• ***Vous souhaitez vous impliquer pour le quartier***

Il existe 25 associations de quartier dans la ville de Zurich. Elles s'engagent en faveur de la préservation et de l'amélioration de la qualité de vie dans les différents quartiers. Être membre d'une **association de quartier** vous offre la possibilité de vous impliquer dans la défense des intérêts du quartier. Toutes les personnes intéressées peuvent adhérer à une association de quartier.

• ***Vous voulez soumettre une demande aux autorités***

Chaque personne a le droit d'adresser un souhait, une requête, une suggestion ou une plainte aux autorités. Cette démarche peut notamment se faire sous la forme d'une **pétition**. Pour cela, il suffit de formuler votre demande par écrit et de récolter les signatures de personnes qui soutiennent votre pétition. Vous pouvez ensuite déposer cette dernière auprès de l'autorité compétente.

- ***Vous souhaitez vous engager avec des personnes qui partagent vos goûts***

Les personnes qui partagent les mêmes intérêts ou loisirs se réunissent souvent au sein d'une **association**, d'un parti, d'une coopérative ou d'une communauté d'intérêts. Ces structures ne favorisent pas seulement la convivialité, elles défendent aussi les intérêts de leurs membres. Si vous êtes membre actif d'une association, d'un parti ou d'une communauté d'intérêts, votre voix obtient davantage de poids.

- ***Vous avez une question concernant l'intégration***

En règle générale, vous avez la possibilité d'adresser directement vos requêtes ou questions à l'autorité compétente. Dans la mesure où il s'agit d'une question de politique d'intégration, vous pouvez vous adresser au Bureau de l'intégration de la ville de Zurich. Celui-ci organise chaque année, en collaboration avec la Commission consultative des étrangères et des étrangers de la ville de Zurich, une **rencontre d'échange** avec des représentantes et représentants d'organisations de migrants et de communautés religieuses. Lors de la rencontre d'échange, vous avez la possibilité de poser vos questions en termes de politique d'intégration ou de faire part de vos requêtes spécifiques directement aux représentantes et représentants de la ville de Zurich.

- ***Vous souhaitez vous engager au sein de la Commission consultative des étrangères et des étrangers***

La Commission consultative des étrangères et des étrangers de la ville de Zurich transmet au Conseil exécutif les requêtes et besoins de la population étrangère résidant à Zurich. Les **membres de la Commission consultative** sont nommés pour quatre ans, par le Conseil exécutif. Ils doivent résider dans la ville de Zurich et ne pas être de nationalité suisse.

- ***Vous souhaitez participer à des votations populaires***

Afin de pouvoir participer aux votations et aux élections fédérales, cantonales et municipales, vous devez être de **nationalité suisse**, majeur(e) et capable de discernement. Pour obtenir votre naturalisation, vous devez remplir différents critères. Le service des naturalisations de la Chancellerie municipale de Zurich vous renseignera à ce sujet.

Quelles sont les exigences linguistiques applicables à la participation politique?

D'une manière générale, chacun a le droit de s'exprimer, indépendamment de ses connaissances linguistiques. L'expérience montre cependant que des **connaissances élémentaires de la langue allemande** sont un atout pour la participation politique. Le Bureau de l'intégration de la ville de Zurich vous aide à trouver un **cours d'allemand adapté**.

Votre engagement est souhaité. Vous trouverez de plus amples informations sur les possibilités et les services auxquels vous pouvez vous adresser, ainsi que des exemples concrets sur:

www.stadt-zuerich.ch/partizipation